

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 42345

présenté par

Mme Panot, M. Bernalicis, Mme Fiat, M. Corbière, M. Lachaud, M. Coquerel, M. Mélenchon,  
Mme Autain, M. Prud'homme, M. Larive, M. Quatennens, Mme Obono, Mme Ressiguiet,  
M. Ratenon, M. Ruffin, Mme Taurine et Mme Rubin

à l'amendement n° 40173 de Mme Bello

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 2, après le mot :

« conjoint »,

insérer les mots :

« , ex-époux ou concubin ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Dans la la logique de l'amendement, nous poursuivons en précisant différentes situations qui doivent entrer en ligne de compte pour le versement de la retraite.